

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les rapports de présentation des débats d'orientation budgétaire, les budgets, les décisions modificatives et les comptes administratifs disponible sur le site internet de la commune (www.valentigney.fr).

PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. La ville de Valentigney ne dispose pas de budget annexe. Aussi, la présente synthèse traite uniquement du budget principal de la commune.

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

BUDGET PRINCIPAL

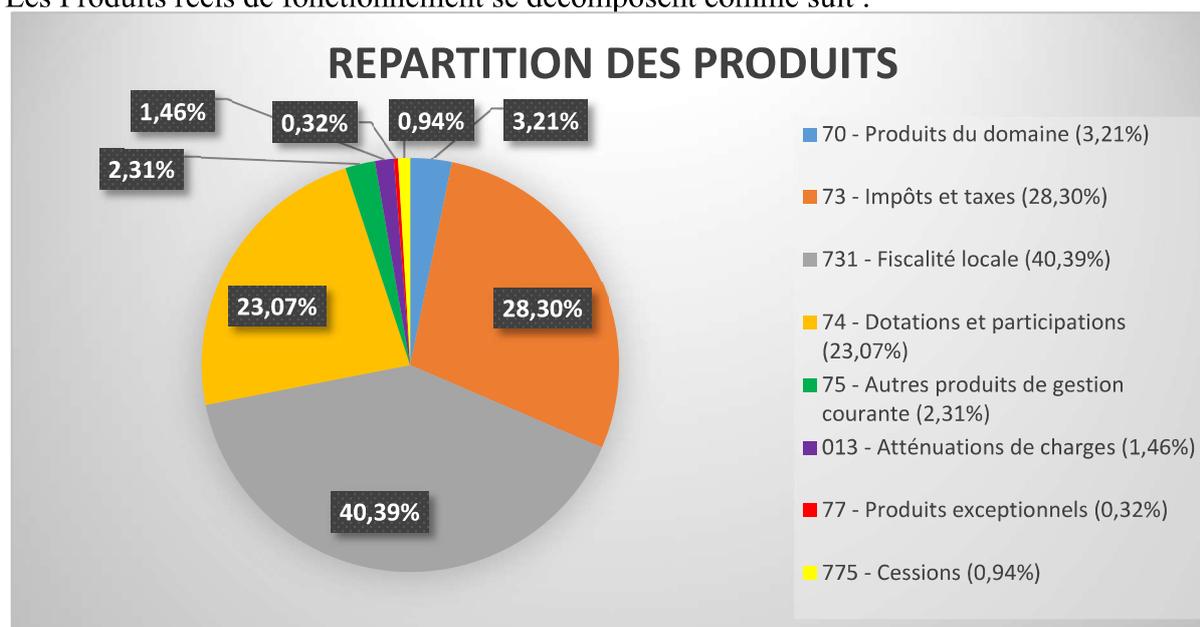
I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2024 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de **1 301 491,03 €**.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2024	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2024
	A - Recettes réelles			A - dépenses réelles	
70	Produits du domaine	432 255,65	011	Charges à caractère général	2 985 128,35
73	Impôts et Taxes	3 812 526,83	012	Charges de personnel	6 679 489,68
731	Fiscalité locale	5 441 975,66	014	Atténuation de produits	110 051,00
74	Dotations et participations	3 108 686,07	65	Autres charges de gestion courante	1 799 255,86
75	Autres produits de gestion courante	310 828,81	66	Charges financières	122 467,00
76	Produits financiers	84,00	67	Charges exceptionnelles	3 881,57
77	Produits exceptionnels divers	42 963,56			
77	Cessions	127 300,00			
013	Atténuations de charges	196 026,12			
	Total recettes réelles	13 472 646,70		Total dépenses réelles	11 700 273,46
	B - Recettes d'ordre			B - Dépenses d'ordre	
042	Transfert entre sections	22 944,11	042	Transfert entre sections	493 826,32
	TOTAL GENERAL	13 495 590,81		TOTAL GENERAL	12 194 099,78

A – Les recettes réelles de fonctionnement

Les Produits réels de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2024 affichent une légère progression de **61 025,30 € (+ 0,46%)** par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- **Chapitre 70 - Produits du domaine (- 9 841 € soit - 2,23%)** : Ces recettes correspondent aux services rendus moyennant redevance et tarification. La baisse de ce chapitre résulte d'une diminution des recettes liées aux ventes de bois malgré une montée en puissance des usagers des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes (+ 143 019 € soit + 3,90%)** : Ce chapitre qui comprend les dotations versées par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) créé par l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle affiche une progression de 3,90% en raison de l'encaissement pour la première fois de la partie « recettes » du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Valentigney était jusqu'en 2024 contributeur de ce Fonds.

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 341 958 € soit + 6,71%)** : La progression de ce chapitre qui comprend les taxes foncières et d'habitation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation résulte :
 - De la progression des bases fiscales fixée par la loi à 3,90% (*les taux votés par la commune restant inchangés*) ;
 - D'une recette de 96 249 € correspondant à des rôles supplémentaires (il s'agit de réajustement de taxe d'habitation et de taxes foncières relatifs à des exercices antérieurs à 2024) ;
 - D'une progression des recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 55 K€).

- **Chapitre 74 - Dotations et participations (+ 89 830 € soit + 2,98%)** : L'évolution de ce chapitre résulte d'une augmentation des subventions et dotations encaissées (dotation globale de fonctionnement (+ 30 K€) ; dotation pour titres sécurisés (+ 7 K€) ; Fonds de compensation TVA (+ 6 K€) ; Fonds pour réparation des dégâts suite aux violences urbaines (+ 28 K€) ; Subvention PMA pour l'organisation du centenaire Etienne Oehmichen (+ 25 K€)).

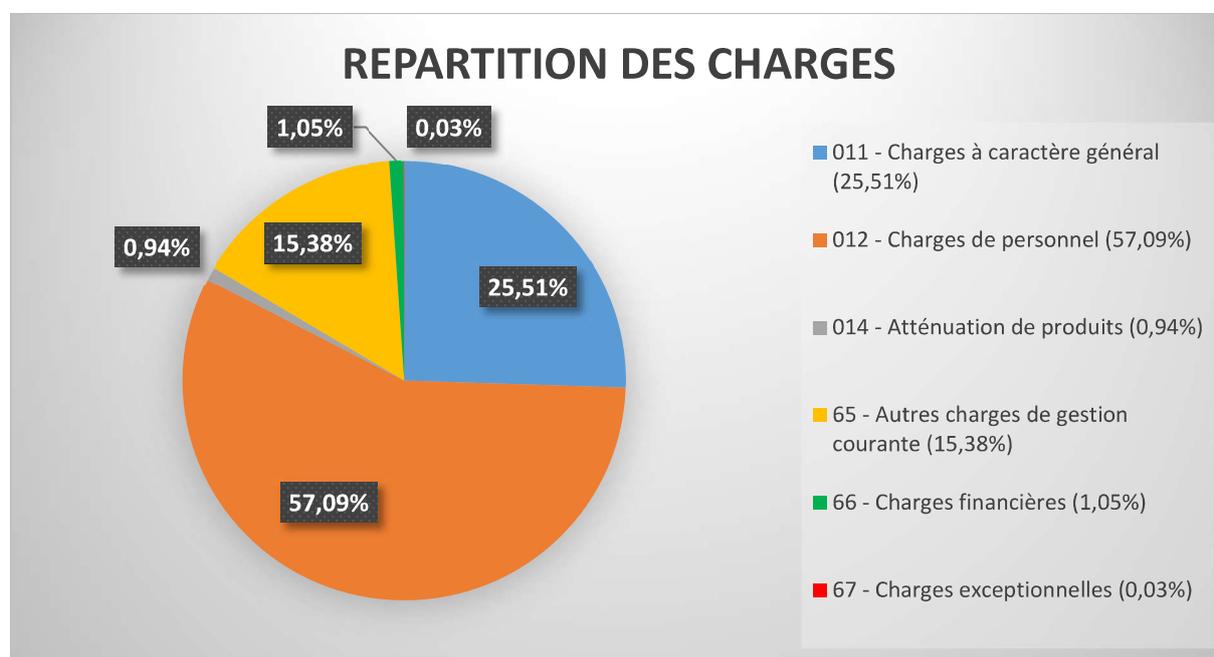
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 41 275 € soit + 15,31%)** : Ce chapitre centralise les revenus des immeubles et les produits de gestion courante. L'augmentation constatée correspond à l'encaissement de la participation de la société Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

- **Chapitre 76 – Produits financiers (- 41,66 € soit - 33,15%)** : Il s'agit des intérêts d'une part sociale du Crédit Agricole qui s'élèvent à 1,44 € et d'un versement de dividendes par la société Néolia à hauteur de 82,16 €.

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels (- 560 453 € soit – 76,70%)** : Diminution du produit des cessions d'immobilisation (ventes réalisées en 2024 : Echange sans soulte avec la société SCI Basset de la cellule commerciale « auto-école » située 8 rue Carnot (104 000 €) ; Vente de biens mobiliers divers : Une nacelle pour 6 848 €, un tondobalai pour 1 047 €, une saleuse pour 1 338 €, une tondeuse pour 3 426 €, un véhicule poids lourd pour 6 381 € et deux machines à peindre pour 4 260 €.
- **Chapitre 013 – Atténuation de charges (+ 15 278 € soit + 8,45%)** : Progression des remboursements de rémunération du personnel en longue maladie et accident du travail.

B – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2024 affichent une hausse de **449 385 € (+ 3,99%)** par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général (+ 223 529 € soit + 8,09%)** : Les principales évolutions de ce chapitre sont :
 - Les dépenses de fluides et de carburants (+ 80 K€) ;
 - Les dépenses de petites fournitures (- 16 K€), de petit équipement (- 4 K€), de fournitures scolaires (+ 2 K€), de fournitures de voiries (+ 4 K€) et d'acquisition de vêtement de travail (+ 2 K€) ;
 - Une montée en puissance des travaux d'entretien et de réfection de voiries (+ 151 K€) ;
 - L'entretien et la réfection des réseaux d'éclairage public et de vidéoprotection (+ 37 K€) ;

Mise en ligne le 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-54-BF
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

5

- Une augmentation des prestations de services avec notamment :
 - En matière de culture, l'organisation d'un spectacle de drones à l'occasion du centenaire d'Etienne Oehmichen (+ 46 K€) ;
 - En matière d'environnement, un accroissement des frais liés au traitement des déchets et encombrants (+ 14 K€) ;
 - En matière d'éducation avec une progression des frais de restauration scolaire (+ 17 K€), de frais de transport scolaire (+ 4 K€) et de natation scolaire (+ 5 K€).
 - Les taxes foncières acquittées par la ville (- 21 K€) ;
 - Les charges facturées par l'ONF sur les ventes de bois (- 12 K€) ;
 - Les réparations et l'entretien des véhicules (- 26 K€) ;
 - Les réparations sur bâtiments communaux (- 23 K€).
- **Chapitre 012 - Charges de personnel (+ 42 856 € soit + 0,65%)** : L'évolution de ce chapitre prend en compte :
- L'augmentation de 5 points du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 ;
 - L'augmentation des dépenses liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
 - Une stabilité de la masse salariale malgré une augmentation des personnels titulaires et contractuels due à la pérennisation et au recrutement par contrat de droit public de postes gérés par le centre de gestion en 2023. Ces recrutements et contrats ont permis de pourvoir aux remplacements des différents départs (retraite et mutation).

L'évolution des effectifs est la suivante :

Désignation	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Différence 2023/2024
Personnels Titulaires et stagiaires	129	126	3
Personnels contractuels	14	10	4
Contrats Aidés	5	2	3
Apprentis	2	1	1
TOTAUX	150	139	11

- **Chapitre 014 – Atténuation de produits (+ 110 051 € soit + 100%)** :

Ce chapitre correspond à la participation de notre ville du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Depuis la création de ce fonds en 2012, la Ville a toujours été contributeur à ce fonds. Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté en 2021 par Pays de Montbéliard Agglomération, l'EPCI a pris en charge la contribution des communes à hauteur de 50% en 2021 puis de 100% à compter de 2022.

En 2024, pour la première fois, Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres sont devenus bénéficiaires du FPIC. Aussi, par délibération en date du 26 septembre 2024, PMA est revenu sur les termes du pacte financier et fiscal de solidarité afin que chaque commune puisse bénéficier du reversement auquel elle a droit.

Cette participation de 110 051 € est à rapprocher de la part « recettes » reçue par notre ville de 145 304 €.

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (+ 85 024 € soit + 4,96%) :**

L'évolution de ce chapitre repose essentiellement :

- Sur une progression de la subvention allouée au CCAS de 46 K€ ;
- Sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association du cercle des nageurs de Valentigney ;
- Sur un abondement des subventions versées par la ville au titre du contrat de ville suite au désengagement de Pays de Montbéliard Agglomération envers ce dispositif.

- **Chapitre 66 – Charges financières (- 1 232 € soit - 1,00%) :** Diminution des intérêts de la dette communale ;

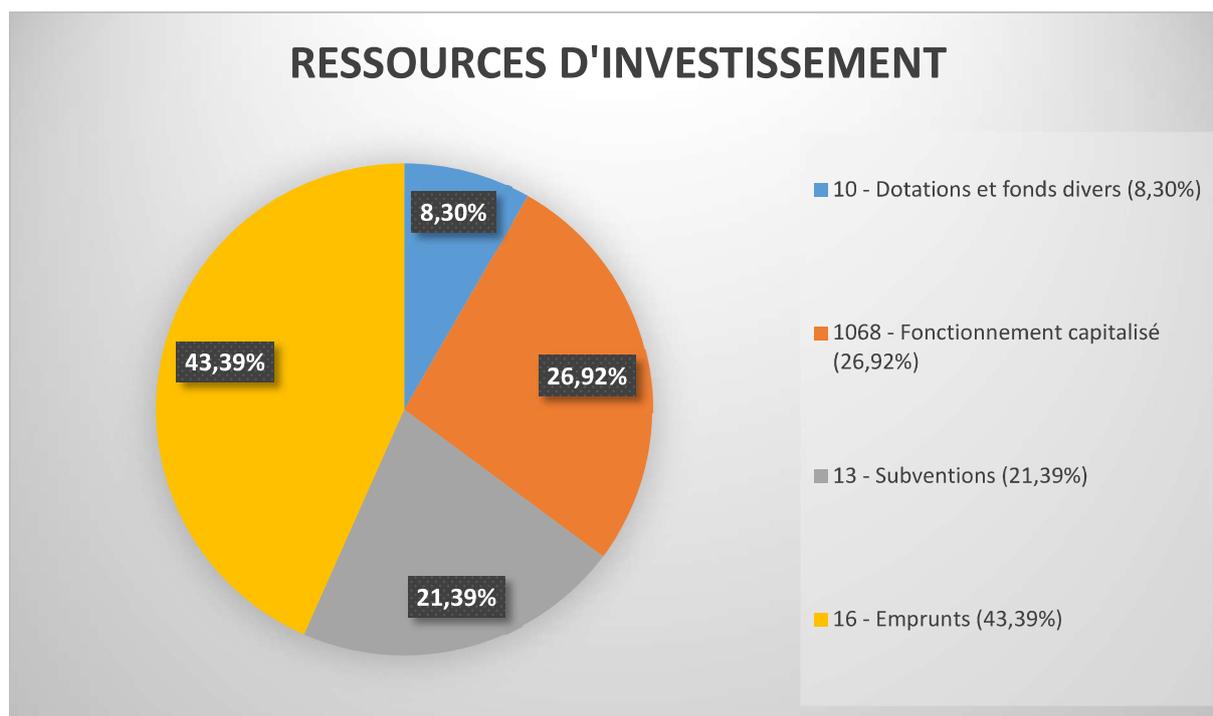
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (- 10 844 € soit - 73,64%) :** Variation due à une diminution des titres annulés sur exercices antérieurs.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2024 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un déficit de **1 587 847,73 €**.

Chapitres	Désignation	CA 2024	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2024	Restes à réaliser
	A - Recettes réelles				A - dépenses réelles		
10	Dotations et fonds divers	229 412,34		16	Emprunts et dettes assimilées	583 428,86	
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	744 551,40		20	Immobilisations incorporelles	55 537,61	7 006,80
13	Subventions d'investissement	300 392,59	291 234,20	204	Subventions d'équipement	147,46	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 200 000,00	21	Immobilisations corporelles	539 686,29	152 691,49
024	Produits des cessions		250 000,00	23	Immobilisations en cours	649 592,89	127 705,09
				0031	Requalification urbaine Pézole	424 229,84	335 537,14
				0032	Création pôle d'enseignement musical	930 664,93	95 375,55
				34	Rénovation énergétique	58 916,00	
				35	Requalification cœur de ville	90 882,39	
	Total recettes réelles	1 274 356,33	1 741 234,20		Total dépenses réelles	3 333 086,27	718 316,07
040	B - Recettes d'Ordre				B - dépenses d'ordre		
	Transfert entre sections	493 826,32		040	Transfert entre sections	22 944,11	
041	Opérations patrimoniales	126 218,41		041	Opérations patrimoniales	126 218,41	
	Total recettes d'ordre	620 044,73	0,00		Total dépenses d'ordre	149 162,52	0,00
	TOTAL GENERAL	1 894 401,06	1 741 234,20		TOTAL GENERAL	3 482 248,79	718 316,07

Mise en ligne le 03/07/2025

A – Les recettes réelles d'investissement

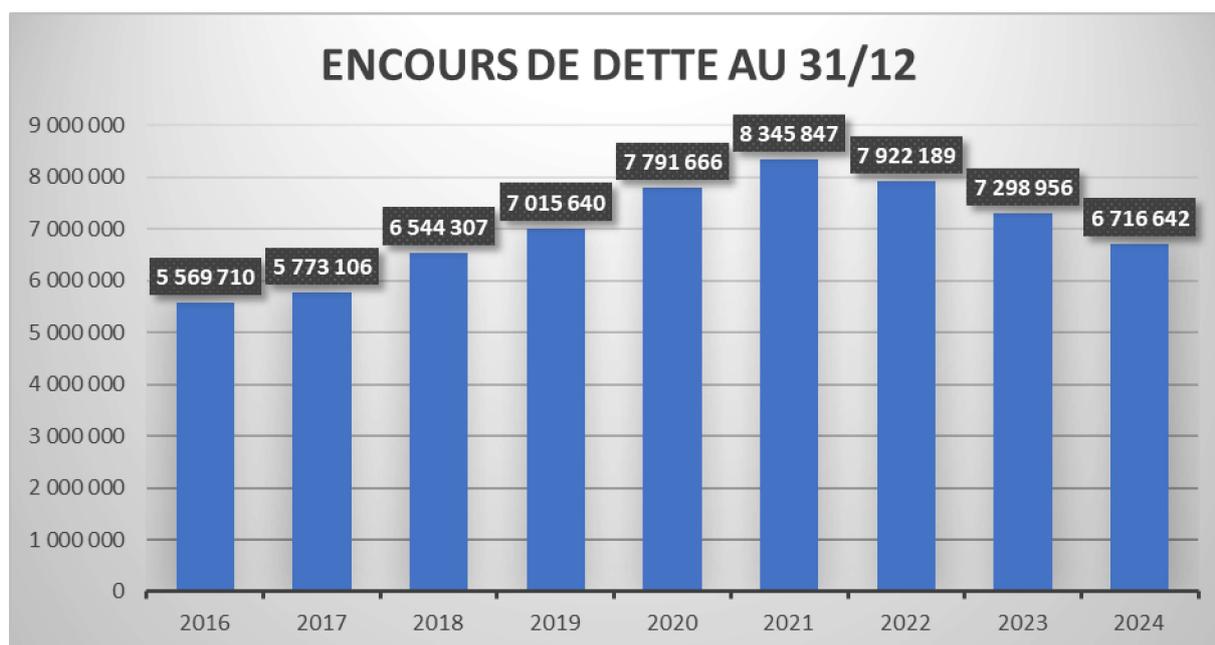
Les principales ressources d'investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : **135 482,05 €.**
- Taxe d'urbanisme : **93 930,29 €.**
- Subventions d'équipement :

Partenaires financiers	CA 2024	Restes à réaliser 2024	TOTAL
Etat - Fonds vert Création pôle d'enseignement musical	95 080,50	38 032,20	133 112,70
Etat - DETR Création d'un espace France services	8 465,70		8 465,70
Etat - DETR Accessibilité primaire Chardonnerets	7 465,39		7 465,39
Etat - Agence Nat. du Sport - création terrain multisport		24 350,00	24 350,00
Région - Création pôle musical phase études	11 583,00		11 583,00
Région - Création pôle musical phase travaux	160 000,00	40 000,00	200 000,00
Région - Rénovation énergétique Pézole phase programme		2 530,00	2 530,00
Région - Rénovation énergétique Pézole phase audit		21 250,00	21 250,00
Région - Requalification quartier de Pézole		12 000,00	12 000,00
Département - Création pôle d'enseignement musical		125 000,00	125 000,00
Département - Requalification quartier de Pézole		28 072,00	28 072,00
Etat - Amendes de police	17 798,00		17 798,00
TOTAL	300 392,59	291 234,20	591 626,79

- Couverture du besoin de financement de l'année 2023 (réalisé en 2024) : **744 551,40 €.**
- Emprunt : La ville a contractualisé un emprunt de 1 200 000 € auprès du crédit agricole dont les fonds seront débloqués courant 2025.

Quelques éléments sur la dette

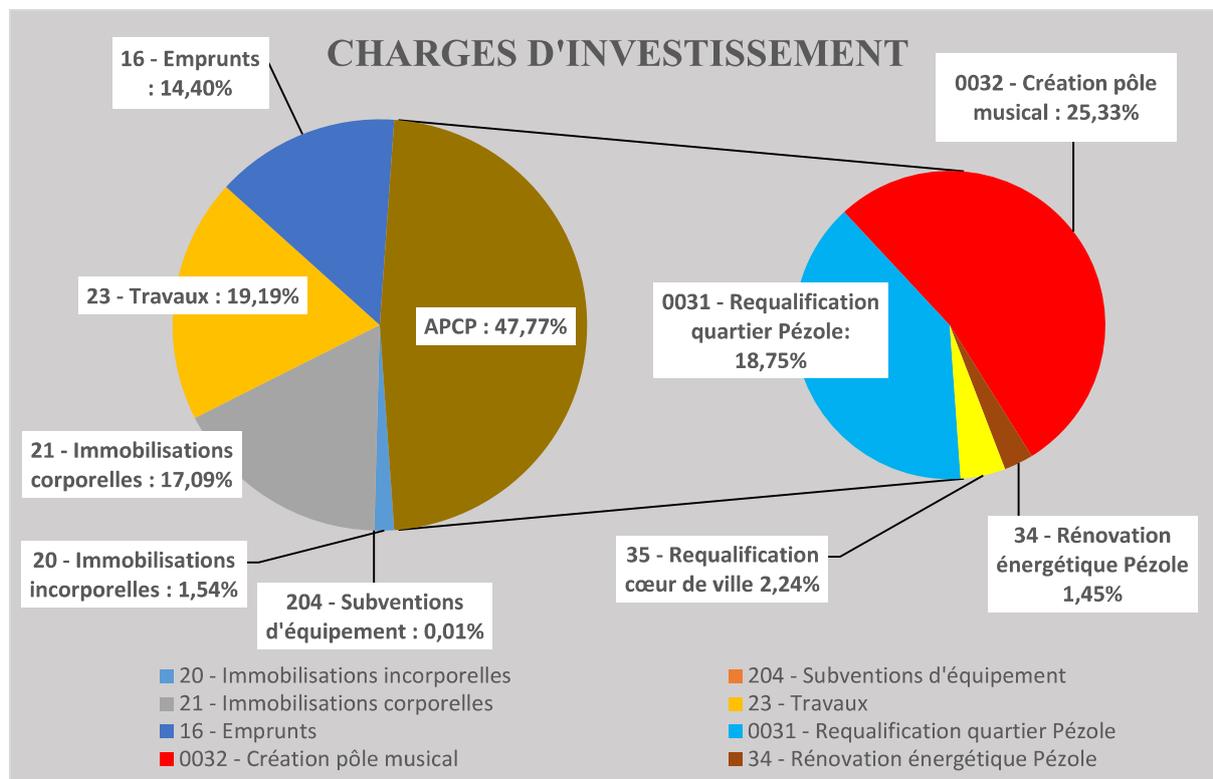


Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%
2019	663	837	97	108	60,37%	64,27%	8,81%	8,28%
2020	716	831	74	105	67,33%	76,46%	6,92%	8,23%
2021	754	803	77	106	71,67%	60,80%	7,34%	8,00%
2022	692	788	73	104	65,08%	67,05%	6,83%	7,60%
2023	660	785	67	103	58,05%	64,45%	5,93%	7,20%

Mise en ligne le 03/07/2025

B – Les dépenses réelles d'investissement



Les principales dépenses d'investissement sont composées de :

- Remboursement du capital de la dette : **582 313,37 €.**
- Restitution de dépôts de garantie sur locations : **1 115,49 €.**

- Les acquisitions et subventions d'équipement :

Désignation	CA 2024	Restes à réaliser 2024	TOTAL
<u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u>			
Frais d'études divers	22 289,85	0,00	22 289,85
Frais d'insertion	2 275,08	0,00	2 275,08
Acquisition de logiciels et licences	30 972,68	7 006,80	37 979,48
Sous-Total 1	55 537,61	7 006,80	62 544,41
<u>Les acquisitions immobilières</u>			
Terrains	57 291,45	24 540,17	81 831,62
Immeubles	230 240,78	76 647,52	306 888,30
Construction sur sol d'autrui	0,00	7 805,74	7 805,74
Voiries et réseaux	53 778,57	5 541,60	59 320,17
Sous-Total 2	341 310,80	114 535,03	455 845,83
<u>Les acquisitions mobilières</u>			
Matériels d'incendie	7 771,72	0,00	7 771,72
Matériels et outillages divers	68 148,37	1 092,37	69 240,74
Biens historiques et culturels	23 682,74	0,00	23 682,74
Matériels de transport	43 300,00	0,00	43 300,00
Matériel informatique	12 274,44	2 010,12	14 284,56
Matériel de bureau et mobilier	8 959,57	6 750,00	15 709,57
Matériel de téléphonie	2 656,28	28 145,64	30 801,92
Autres équipements	31 582,37	158,33	31 740,70
Sous-Total 3	198 375,49	38 156,46	236 531,95
<u>Les subventions d'équipement</u>			
Subvention frais invest. Centre Médico-Social Unique	147,46		147,46
Sous-Total 4	147,46	0,00	147,46
TOTAL GENERAL	595 371,36	159 698,29	755 069,65

Principales réalisations :

- Diverses études :
 - Solde maché maîtrise d'œuvre aménagement de deux cellules commerciales rue Carnot (8 484 €) ; Diagnostics amiante divers bâtiments (8 446 €) ; Frais d'études aménagement de voiries 2024 (3 400 €) ;
- Renouvellement licences messagerie Microsoft (10 800 €) ; Acquisition licence IV ex bar Papagayo (9 000 €) ;
- Reprise de concessions (15 000 €) et cases columbarium (16 380 €) ;
- Pose de filet pare-ballons site des Tâles (30 990 €) ; Pose d'alarmes anti-intrusion et PPMS divers bâtiments (43 758 €) ;
- Installation de régulation de chauffage primaire Donzelot et centre Belon (54 893 €) ;

Mise en ligne le 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-54-BF
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

12

- Pose alarme anti-intrusion et menuiseries extérieures Foyer Nodier (7 806 €) ;
- Motorisation portail Centre Technique Municipal (13 800 €) ;
- Volets bois musée de la Paysannerie (12 760 €) ;
- Renouvellement parc téléphonique (30 801 €).
- Achat bâtiment ex-Adapei rue Villedieu (51 600 €) ; Echange sans soulte local auto-école 6 Grande-Rue (108 055 €) ;
- Achat tondeuse autoportée et broyeur (43 095 € €), camion nacelle (26 400,00 €), Véhicule Police Municipale (16 900 €), appareil de contrôle de vitesse (5 312 €) et sèche-mains électrique divers sites (6 228 €).

- Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2024	Restes à réaliser 2024	TOTAL
Hôtel de Ville			
Cimetière communal		31 558,18	31 558,18
Bureau de police municipale	844,27		844,27
Pôle Multiservices (Espace France Services)	16 061,67		16 061,67
Immeuble rue Carnot	58 884,61		58 884,61
Maternelle Oehmichen	5 558,79		5 558,79
Maternelle Donzelot	118,84		118,84
Primaire Donzelot	4 003,58		4 003,58
Primaire des Chardonnerets	370,68	789,92	1 160,60
Stade des Longines	68 947,44		68 947,44
Terrain multisport	52 281,60	10 370,40	62 652,00
Gymnase Donzelot	118,84		118,84
Stade de Sous-Roches	57 476,88	28 434,00	85 910,88
Cellules commerciales rue Carnot	57 253,09	166,84	57 419,93
Centre Commercial Godard		5 646,24	5 646,24
Voirie Communale	327 672,60	50 739,51	378 412,11
TOTAL GENERAL	649 592,89	127 705,09	777 297,98

Principales réalisations :

- Solde des travaux :

→ d'aménagement d'un espace France Services au sein du pôle multiservices ;

→ de restructuration de la maternelle, du primaire et du gymnase Donzelot ;

→ de création de deux cellules commerciales rue Carnot ;

→ de mise en conformité incendie du primaire des Chardonnerets et de la maternelle Oehmichen ;

Mise en ligne le 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-54-BF
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

- Réfection des façades de l'immeuble rue Carnot composé d'un bureau de poste et de deux cellules commerciales ;
- Transformation de deux courts de tennis stade des Longines ;
- Aménagement du terrain multisport situé rue Victor Hugo ;
- Renforcement d'allées au cimetière communal ;
- Eclairage du terrain annexe du Stade de Sous-Roches ;
- Restructuration diverses rues (rue de Provence, rue des Chardonnerets, Place de l'Europe, rue de Natêtre, rue des Poiriers, rue Sous les Vignes) ;

- Travaux pluriannuels :

- Requalification urbaine du quartier de Pézole : Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (**759 766,98 € dont 335 537,14 € en restes à réaliser**) ;
- Création d'un pôle d'enseignement musical : Réalisation des travaux nécessaires pour la transformation du bâtiment désaffecté de l'école de Sous-Roches en pôle d'enseignement musical (**1 026 040,48 € dont 95 375,55 € en restes à réaliser**) ;
- Rénovation énergétique divers bâtiments : réalisation d'un audit énergétique sur 17 bâtiments communaux et lancement d'une consultation pour la réalisation d'études en vue de la rénovation du site de Pézole qui comprend une école maternelle, une école primaire, un gymnase et un centre de loisirs (**58 916 €**) ;
- Requalification urbaine du cœur de ville : Frais d'études pour la réalisation d'un programme d'aménagement du cœur de ville (**90 882,39 €**).

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	13 472 646,70	11 700 273,46	1 772 373,24	1 274 356,33	3 333 086,27	-2 058 729,94
Opérations d'ordre	22 944,11	493 826,32	-470 882,21	620 044,73	149 162,52	470 882,21
Total	13 495 590,81	12 194 099,78	1 301 491,03	1 894 401,06	3 482 248,79	-1 587 847,73
Restes à réaliser 2024	0,00	0,00	0,00	1 741 234,20	718 316,07	1 022 918,13
Résultats 2024	13 495 590,81	12 194 099,78	1 301 491,03	3 635 635,26	4 200 564,86	-564 929,60
Report résultats 2023	2 022 013,48		2 022 013,48		285 154,47	-285 154,47
Résultats cumulés	15 517 604,29	12 194 099,78	3 323 504,51	3 635 635,26	4 485 719,33	-850 084,07

Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2025 :

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **3 323 504,51 €** est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit **850 084,07 €**, le solde disponible de **2 473 420,44 €** est repris en recettes de fonctionnement.